

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant autorisation d'installer des Food trucks

Le 19 avril 2026

Commune de POUQUES-LES-EAUX

LE MAIRE DE LA VILLE DE POUQUES LES EAUX,

VU l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande de la Présidente de l'association « J'aime Pougues », pour le compte des exposants de la manifestation « Faites de la N°7 », d'installer des Food-Trucks, le 19 avril 2026 de 05 heures à 21 heures sur le domaine public,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de réglementer et d'autoriser les étalages de tous matériels sur les espaces publics dans le but de prévenir l'intérêt de la commodité et de la sécurité de la circulation des piétons et de tous autres usages des voies publiques.

ARRETE

Article 1er : Le maire autorise l'installation de plusieurs Food-trucks sur l'ensemble de la manifestation « Faites de la N°7 » **le dimanche 19 avril 2026 de 8h à 20h.**

Article 2 : Le Maire de Pougues-les-Eaux, La Présidente de l'association « J'aime POUQUES », la Police Municipale de Pougues-Les-Eaux, le responsable des services techniques de la commune de Pougues-Les-Eaux, le Commandant du Groupement de la Gendarmerie de la Nièvre, la Gendarmerie de Marzy, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Président du Conseil Départemental et à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre.

Fait et arrêté à Pougues-les-Eaux, 19 janvier 2026.

Le 1er Adjoint,

Gilles Bertrand.

